

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 08 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mr. HEBERT Philippe, Mme AUBRIL Katie, Mr. LEVACHER Philippe, Adjoints ;

Mmes CHEDRU Kristell, DUHO Christelle, GALLIENNE Véronique, GOURIOU Laura, VEZIER Lorna et MM DURIEZ René, GODEFROY Marc, LETERME, OULAL Abdelkader, JOIGNANT Benjamin.

Absents excusés :

Mr CHEVALIER Romain qui donne pouvoir à Mme Laura GOURIOU

Mr LETERME Christophe qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE COURTEUX

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

SECURISATION R.D.321 - AMENAGEMENT DE SECURITE PAR SIGNALISATION DYNAMIQUE DU CARREFOUR DE LA R.D. 321 ET DE LA V.C. 508 ET INSTALLATION DE FEUX A RECOMPENSE HAMEAU DE CALLEVILLE

Mme le Maire rappelle qu'une demande de subvention avait été déposée auprès du Département dans le cadre des amendes de police pour la sécurisation de la R.D. 321 à partir de la route de Flipou. Il avait été décidé d'installer deux panneaux « flash » ainsi que des capteurs qui clignoteraient lorsqu'une voiture arriverait de Flipou.

Le coût de cet aménagement s'élevait à **14 361.55 € H.T, 17 233.86 € TTC.**

Une demande de subvention avait également été déposée pour la sécurisation du hameau de Calleville. Il avait été décidé d'installer un système de feu « à récompense » pour un coût de **22 027.42 € HT, 26 432. TTC.**

Le conseil avait approuvé le plan de financement de ces aménagements, présenté par Mme le Maire. Il l'avait autorisée à solliciter toutes les subventions possibles et notamment auprès du Département, au titre des amendes de police.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

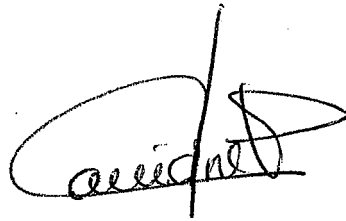
Publié le 15/09/2026

ID : 027-212704704-20260914-131DELIB140926-DE

La commission d'attribution des subventions se réunira le 18 septembre. Une convention doit être signée avec le Département.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Département.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le MAIRE – Valérie LAVIGNE COURTEUX



131DELIB140926